PROVINCE DE QUÉBEC COLLÈGE MONTMORENCY VILLE DE LAVAL

PROCÈS-VERBAL de la **365**^e assemblée ordinaire du Conseil d'administration du Collège Montmorency qui a eu lieu le 12 décembre 2022, à 17 h au Studio A (local C-1616).

ÉTAIENT PRÉSENTS:

Mesdames Hélène Brisebois

Julie Drolet France Lamarche Martine Lavoie Christiane Pichette Catherine Provost Sibylle Wolff

Messieurs Robin Blanchet

Jérôme Cormier François Demers Philippe Lazzaroni Alberto Georgian Mihut

Simon Morin

Jean-Christophe St-Germain

Olivier Simard

INVITÉS PRÉSENTS:

Mesdames Marilyn Doucet

Véronique Leboeuf

Messieurs Francis Belzile

Yannick Guénette

ABSENCES:

Mesdames Louise Lacoste

Messieurs Tarik-Alexandre Chbani

Bonnet Huor

- 1. Adoption de l'ordre du jour
- 2. Adoption du procès-verbal de la 364^e assemblée ordinaire : corrections et approbation
- 3. Affaires découlant de ce procès-verbal
- 4. Rapport du directeur général
- 5. Points de décision
- (d) 5.1 Rapport annuel 2021-2022
- (d) 5.2 Report de la planification stratégique
- 6. Points d'information
- (d) 6.1 Bilan de la cyberattaque
- 7. Correspondance et communications écrites
- 8. Affaires diverses
- 9. Huis clos

CA22/23-365.1/ ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour

Après constat du quorum, la présidente du Conseil, Mme Christiane Pichette, déclare l'assemblée ouverte. Madame Marie-Eve Beauregard agit comme secrétaire de l'assemblée.

Il est proposé par : M. Robin Blanchet

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER l'ordre du jour de la 365^e assemblée ordinaire.

CA22/23-365.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 364° ASSEMBLÉE ORDINAIRE : CORRECTION ET APPROBATION

2. Adoption du procès-verbal de la 364e assemblée ordinaire : corrections et approbation

Il est proposé par : M. Jean-Christophe St-Germain

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER le procès-verbal de la 364e assemblée ordinaire avec la correction proposée.

CA22/23-365.3/ AFFAIRES DÉCOULANT DE CE PROCÈS-VERBAL

3. Affaires découlant de ce procès-verbal

Le directeur général effectue un suivi de certains commentaires formulés lors de la dernière assemblée :

- Trou à l'horaire lors de la prochaine session : le directeur général annonce que le trou à l'horaire sera de retour à la prochaine session ;
- Topo des coûts de la cyberattaque : voir le point d'information 6.1 Bilan de la cyberattaque ;
- Statistiques des employés en maladie et coûts de convention : lors de la prochaine assemblée, la directrice des ressources humaines présentera les statistiques concernant les membres des différentes catégories de personnel (enseignant, professionnel et soutien);
- Composition du comité des ressources humaines : M. Jérôme Cormier accepte de poursuivre son implication au comité des ressources humaines pour l'année en cours.

CA22/23-365.4/ RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAI

4. Rapport du directeur général

Le directeur général fait rapport aux membres quant aux éléments suivants :

- Projet à Espace Montmorency: remerciements à Mme Christiane Pichette pour avoir référé la firme de courtage immobilier ayant participé à la négociation du bail et remerciements à Mme Danielle McCann ainsi qu'à Mme Christelle Doucet et M. David J-Langlois au ministère de l'Enseignement supérieur pour leur précieuse collaboration dans le cadre de la réalisation de ce projet;
- Nomination de Mme Amélie Turcotte à la direction des services financiers suivant le départ de Mme Chantal Boulanger;
- Nomination de Mme Véronique Leboeuf à titre de directrice du développement stratégique institutionnel et de l'innovation ;
- Création d'un nouveau poste de direction adjointe des services financiers ;
- Remerciement aux équipes des différents services pour avoir poursuivi le développement des infrastructures et des outils de gouvernance malgré les crises traversées en 2022 ;
- Annonce du retour du trou à l'horaire pour la prochaine session.

CA22/23-365.5/ POINTS DE DÉCISION

5. Points de décision

(d) 5.1 Rapport annuel 2021-2022

L'article 27.1 de la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel précise qu'un collège doit, au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année, faire au ministre un rapport de ses activités pour son exercice financier précédent. Ce rapport doit faire état des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique.

Le ministère de l'Enseignement supérieur demande aux collèges de compléter leur rapport annuel dans un formulaire sur le Portail *Collecteinfo* du gouvernement où l'on précise la liste des éléments obligatoires à y inclure et les documents à y joindre.

CONSIDÉRANT l'obligation pour le Collège selon l'article 27.1 de la Loi sur les Collèges d'enseignement général et professionnel de transmettre au plus tard le 1^{er} décembre de chaque année un rapport sur ses activités ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit faire état des activités pour son dernier exercice financier ainsi que des résultats obtenus en regard des objectifs fixés dans le plan stratégique ;

CONSIDÉRANT le mandat de publier dans notre rapport annuel le code d'éthique et de déontologie des administrateurs ;

CONSIDÉRANT que ce rapport doit se faire sur le Portail Collecteinfo du ministère de l'Enseignement supérieur;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de direction d'approuver le rapport annuel ;

Il est proposé par : M. Jean-Christophe St-Germain

Appuyé par : M. Robin Blanchet

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'ADOPTER ET D'AUTORISER le Directeur général à transmettre au ministère de l'Enseignement supérieur, le rapport annuel du Collège Montmorency pour l'année 2021-2022 tel que déposé sous la cote CA22/23.365.5.1.

(d) 5.2 Report de la planification stratégique

La Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévoit à l'article 16.1 que le conseil de chaque collège établit, en tenant compte de la situation du collège et des orientations du plan stratégique établi par le ministère de l'Enseignement supérieur, un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années.

En octobre 2021, le plan stratégique 2021-2026 a été entériné par le Conseil d'administration.

Au cours de l'année 2022, le Collège a subi différentes situations, dont la modification du trou à l'horaire et la cyberattaque, qui ont entraîné une surcharge de travail pour l'ensemble des parties prenantes requises dans le cadre de la mise en œuvre de la planification stratégique. Ce contexte a entraîné un ralentissement au niveau des opérations et de la mise en œuvre des objectifs fixés dans le plan stratégique.

Un exercice de priorisation a été réalisé en octobre 2022 avec le comité de direction lors de son Lac-à-l'épaule, afin de concentrer nos efforts sur un nombre plus limité de projets, dont la mise en œuvre de nos grands projets d'infrastructures, les travaux visant à retrouver nos ressources informationnelles et optimiser nos pratiques de gestion documentaire ainsi que la révision et l'allègement des processus. Les autres projets n'étant pas liés à ces trois propriétés seront donc mis sur « pause », dans la mesure du possible.

La direction du Collège recommande donc de procéder au prolongement de l'élaboration de la planification stratégique jusqu'en décembre 2026, en conservant la même vision, les mêmes orientations, enjeux et objectifs, afin de nous donner plus de temps pour les réaliser ensemble.

Des administrateurs demandent quel sera l'impact de ce report pour les enseignants et la population étudiante eu égard aux budgets et aux projets en cours et à venir. Le directeur général précise que ce report n'aura aucun impact sur le budget, mais que les sommes seront réallouées en fonction des priorités, c'est-à-dire que les budgets de certains projets de développement initialement prévus seront attribués aux projets prioritaires.

CONSIDÉRANT que la Loi sur les collèges d'enseignement général et professionnel prévoit à l'article 16.1 que le conseil de chaque collège établit, en tenant compte de la situation du collège et des orientations du plan stratégique établi par le ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche, de la Science et de la Technologie, un plan stratégique couvrant une période de plusieurs années ;

CONSIDÉRANT que le Plan stratégique 2021-2026 précise la mission, la vision et les valeurs qui assurent la pérennité des actions et des décisions du Collège ;

CONSIDÉRANT que le Collège a vécu, durant l'année 2022, différentes situations qui ont entraîné une surcharge de travail pour l'ensemble des parties prenantes requises dans le cadre de la planification stratégique et, en conséquence, un ralentissement au niveau des opérations et de la mise en œuvre des objectifs fixés dans le plan stratégique ;

CONSIDÉRANT que les équipes doivent concentrer leurs efforts sur les projets essentiels qui permettront de reprendre le contrôle des outils de travail, clarifier les rôles et responsabilités de chacun et adapter et alléger les processus ;

CONSIDÉRANT la nécessité d'une priorisation autour de trois grands axes et d'une mise sur « pause » des projets qui ne sont pas liés à ceux-ci afin de travailler à l'atteinte des objectifs établis, dans le meilleur contexte possible ;

CONSIDÉRANT que la réussite de nos étudiantes et étudiants demeure au cœur de nos actions ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité de direction ;

Il est proposé par : Mme Catherine Provost

Appuyé par : Mme Martine Lavoie

ET UNANIMEMENT RÉSOLU

D'APPROUVER le prolongement de huit mois pour la réalisation de la planification stratégique.

CA22/23-365.6/ POINTS D'INFORMATION

6. Points d'information

(d) 6.1 Bilan de la cyberattaque

Le directeur des technologies de l'information, M. Francis Belzile, dresse un bilan de la cyberattaque. Il rappelle les principes de gouvernance ayant guidé les actions posées (transparence, rigueur et bienveillance).

Depuis plusieurs années, la direction des technologies de l'information (DTI) priorise des travaux liés à la cybersécurité. En effet, plusieurs actions ont été posées avant la cyberattaque, notamment :

- 95 % des recommandations du Centre opérationnel de cyberdéfense (COCD) étaient effectives :
- Le Collège était le seul à avoir implanté l'authentification multifactorielle sur l'ensemble de ses comptes MS 365 (Office) ;
- Une nouvelle politique en matière de sécurité de l'information avait été adoptée ;
- Le Collège avait fait l'acquisition d'une solution de sauvegarde immuable.

Grâce aux efforts déployés par les équipes, le Collège a réussi à terminer la session d'hiver et à débuter la session d'été comme prévu au calendrier scolaire, le corps professoral a réussi à procéder à la remise des notes dans Col.NET et tous les membres de la communauté ont reçu leur paie sans retard.

Par la suite, le Collège a travaillé à reconstruire les infrastructures, à mettre en place des recommandations du rapport de la firme KPMG, à réinstaller tous les ordinateurs et a embauché la firme Victrix pour offrir au Collège une surveillance 24/7.

Suivant la fuite de données sur le dark web (web caché), le Collège a effectué une enquête interne afin d'identifier les types de fichiers visés et il a procédé à l'envoi de lettres de notification additionnelles.

Le Collège a également procédé à la révision de sa gouvernance en modifiant la composition de la cellule de crise (DTI, service des communications, secrétariat général, conseiller juridique). Des rencontres hebdomadaires ont été tenues avec le Centre organisationnel de cyberdéfense (COCD) du ministère de l'Enseignement supérieur. La déclaration d'incident à la Commission d'accès à l'information a été transmise. Enfin, une campagne d'information et de sensibilisation a été mise en place avec pour objectifs de sensibiliser et rassurer la communauté face à la cyberattaque et de l'informer des gestes posés par le Collège en matière de cybersécurité.

Les moyens déployés depuis le mois de septembre dernier ainsi que ceux qui seront mis en place dès janvier 2023 sont présentés.

Pour conclure, le directeur des technologies de l'information fait état du bilan des coûts de la cyberattaque.

CA22/23.365.7/ CORRESPONDANCE ET COMMUNICATIONS ÉCRITES

7. Correspondance et communications écrites

- (d) 7.1 2022-11-18 : Nomination de la nouvelle directrice générale de [Co]Motion ;
- (d) 7.2 2022-11-30 : Lettre de félicitations du président-directeur général du RSEQ suivant la victoire de l'équipe masculine de soccer — division 1 lors du Championnat provincial de soccer division 1 tenu les 28-29-30 octobre 2022 ;
- (d) 7.3 2022-11-30 : Lettre de félicitations du président-directeur général du RSEQ pour l'obtention de la médaille de bronze pour l'équipe masculine de soccer lors du Championnat canadien collégial de soccer masculin tenu du 9 au 12 novembre 2022 ;
- (d) 7.4 2022-11-30: Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur annonçant les récentes modifications au Régime budgétaire et financier des cégeps pour l'année scolaire 2022-2023 concernant l'approbation des deux mesures dont l'une vise à « Favoriser l'attraction des personnes immigrantes en région (hors Communauté métropolitaine de Montréal) » et l'autre vise la transition harmonieuse entre le *Programme de soutien à la persévérance et à la réussite des stagiaires* et le *Programme de bourses perspective Québec*;

CA22/23-365.8/ AFFAIRES DIVERSES

8. Affaires diverses

Au nom de la population étudiante, M. Jean-Christophe St-Germain adresse des remerciements au personnel du Collège et plus particulièrement au service de la vie étudiante.

CA22/23-365.9 HUIS CLOS

9. Huis Clos

Christiani Culo

La présidente du Conseil demande aux invités, au directeur général ainsi qu'à la secrétaire générale de quitter la rencontre pour la tenue du huis clos.

LA SÉANCE EST LEVÉE

Christiane Pichette
Présidente

Marie-Eve Beauregard Secrétaire

Megiannepaid